



Ici, je monte ma boîte

Le dispositif d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise de la Région Normandie "Ici, je monte ma boîte" s'adresse à tous les porteurs de projet, et prévoit un parcours d'accompagnement global : de la structuration du projet, à l'appui au démarrage.

En labellisant des conseillers spécialisés "Ici, Je monte ma boîte", la Région entend déployer un réseau d'accompagnateurs qualifiés et renforcer son engagement auprès des créateurs et/ou repreneurs d'entreprise en Normandie.

Qu'est-ce que c'est ?

"Ici Je Monte Ma Boîte" accompagne les créateurs et repreneurs d'entreprise en leur proposant un parcours structuré. En partenariat avec des conseillers spécialisés dans l'entrepreneuriat, pour consolider leur projet et préparer leur lancement dans des conditions sécurisées..

Cet accompagnement est composé de 2 étapes distinctes :

- La structuration de projet (Accompagnement au plan d'affaires, étude de marché, approche commerciale, statut juridique, prévisionnel d'activité, plan de financement...) : étape essentielle au déroulement de votre accompagnement
 - La mobilisation d'outils financiers (Prêts d'honneur, micro-crédit, garanties bancaires pour faciliter le recours au crédit bancaire) : étape facultative

mobilisable selon le besoin

Les coûts sont totalement pris en charge par la Région, l'accompagnement est totalement gratuit. Aucun frais supplémentaire ne pourra vous être demandé.

Pour qui ?

Les chèques « Ici, je monte ma boîte » s'adressent à tous les porteurs de projet de création et/ou de reprise de petites entreprises en Normandie

Leur obtention est conditionnée par une double exigence : l'éligibilité du demandeur, d'une part, et celle de l'accomplissement entrepreneurial, d'autre part, appréciée au regard de sa nature, de ses modalités de financement, de son secteur d'activité et de son mode d'exploitation.

Conditions d'éligibilité du demandeur

Condition préalable obligatoire à l'éligibilité du demandeur

Est éligible aux chèques « Ici, je monte ma boîte » toute personne physique créatrice ou repreneuse d'entreprise remplissant l'une des deux conditions suivantes :

- Être primo créateur-repreneur d'entreprise, c'est-à-dire n'avoir jamais créé ou repris une entreprise, quelle qu'en soit la forme juridique
- Être néo créateur-repreneur d'entreprise, c'est-à-dire avoir créé ou repris une entreprise radiée depuis au moins cinq ans à la date de transmission de la demande d'accompagnement IJMMB à la Région.

Cas particuliers recevables

Sont également considérés comme éligibles aux chèques « Ici, je monte ma boîte » les jeunes entrepreneurs(es) disposant d'un numéro SIRET actif dans l'une des trois situations suivantes :

- Immatriculation au titre d'une Société Civile Immobilière familiale (SCI)

- Activité liée à la production d'électricité photovoltaïque sur la résidence principale, hors du champ d'une activité commerciale
- Création d'une association de préfiguration, dont l'objet est la mise en place ultérieure d'une structure juridique définitive.

Les secteurs règlementés ou relevant d'autres dispositifs et/ou compétences ne peuvent être accompagnés par "Ici, je monte ma boîte" :

- Activités immobilières (sauf les activités classées en NAF 55)
- Médical et médico-social (les activités classées en NAF 86, 87, 88) y compris les micro-crèches
- Activités financières et d'assurance (les activités classées en NAF 64,65,66). Incluant les banques, sociétés d'investissement, holding financière, assurances, réassurances, mutuelles, courtiers ainsi que toutes prestations indirectes liées à ces domaines
- Production agricole primaire, pêche, aquaculture, sylviculture
- Les projets portés dans le cadre d'un contrat de franchise
- D'une profession libérale réglementée
- Les projets reposant uniquement ou principalement sur des plateformes numériques de mise en relation (VTC, livraison, prestations à la demande...) sont exclus lorsqu'il n'existe pas de gestion autonome de la clientèle et des tarifs et des conditions d'exécution

Porteurs de projet d'économie sociale et solidaire

Les aides « Ici je monte ma boîte » s'adressent aussi aux porteurs de projet d'économie sociale et solidaire. L'économie sociale et solidaire regroupe l'ensemble des entreprises présentes dans tous les secteurs d'activité et qui intègrent à différents degrés [trois piliers fondamentaux](#).

À noter ! Pour que votre entreprise s'inscrive dans l'économie sociale et solidaire, elle devra relever de l'un des statuts juridiques suivants :

- Association de loi 1901 (avec activité économique)
- Sociétés commerciales : SAS / SARL / SA coopératives (ex : SCOP / SCIC...)
- SAS / SARL / SA de l'ESS
- Sociétés commerciales unipersonnelles : SASU / EURL de l'ESS
- Fondations

- Mutuelles

Comment ça marche ?

Pour bénéficier du parcours d'accompagnement, il suffit de se connecter à la plateforme « Ici je monte ma boîte », de créer son compte et de déposer une demande.

Cette démarche permet de bénéficier du chèque « Structuration de projet », première étape du dispositif. Celui-ci doit être remis au conseiller afin de financer l'accompagnement et donne accès à plusieurs rendez-vous en présentiel, destinés à vous aider à structurer votre projet.

En fonction des besoins identifiés au cours de l'accompagnement, un second chèque peut être mobilisé. Comme pour la première étape, il devra être remis au conseiller afin de financer l'accompagnement dans la « Mobilisation d'outils financiers » nécessaires à la poursuite de votre projet.

Quelles aides complémentaires ?

Avec l'accompagnement "Ici, je monte ma boîte", l'entrepreneur dispose d'un panel de solutions complémentaires financées par la Région :

Aides financières

- Le dispositif "[Start Coup de Pouce](#)", proposé par la Région. C'est un soutien à l'amorçage de l'entreprise nouvellement créée octroyé directement par la Région
 - Dans l'étape « Mobilisation d'outils financiers », vous serez accompagné pour accéder à un Prêt d'honneur, et/ ou, une garantie bancaire, ou micro-crédit
 - A l'issue de l'accompagnement IJMMB, vous pourrez solliciter une demande de prime à l'amorçage « Start Coup de pouce »
- [L'AD Normandie](#) via différents dispositifs

- Le dispositif régional ACTe (Aide aux commerces des territoires) en faveur de la revitalisation

La mobilisation de ces solutions n'est cependant pas automatique et nécessitera une instruction par votre conseiller certifié ou par la Région.

[Se connecter au site Ici, je monte ma boîte](#)

[Annexe 3 - Notice](#)

Structures labellisées

La Région Normandie a labellisé 9 structures pour vous accompagner dans la création ou la reprise de votre entreprise et vous garantir le meilleur accompagnement.

Attention, le choix de votre structure est définitif : prenez le temps de bien vous renseigner en amont afin de sélectionner celle qui correspond le mieux à votre profil, à votre projet et à votre lieu de résidence.

Vous trouverez un aperçu rapide des rôles et missions de chacun sur le document des structures labellisées.

[IJMMB Structures labellisées](#)

L'entrepreneuriat féminin

En 2023, 36,07 % des créateurs d'entreprise étaient des créatrices en Normandie (contre 33,1 % au niveau national). **Ces chiffres placent la Normandie dans le top 3 des régions de France métropolitaine.** La mixité femmes-hommes est un facteur d'amélioration pour le développement équilibré de nos entreprises et de nos territoires. Il est nécessaire de garantir le respect de l'égalité des droits, de trouver pour toutes et tous un meilleur équilibre vie professionnelle/vie personnelle et ainsi permettre de tendre vers une plus grande égalité professionnelle.

La Région Normandie soutient activement l'entrepreneuriat par les femmes. Cela se traduit par l'accompagnement d'actions qui s'inscrivent dans le cadre du Plan d'Action Régional pour l'Entrepreneuriat Féminin (PAREF) dont la Région est signataire avec l'État et BPI France.

La Région soutient les femmes qui s'engagent dans la création et la reprise d'entreprise (Ici je monte ma Boîte), ainsi que plusieurs réseaux et clubs ([Club Normandie Pionnières](#), [Les premières](#), [Forum Femmes et Challenge](#)).

Contact

Ici je monte ma boîte

contactvotreprojetIJMMB@normandie.fr

Permanence téléphonique le mardi, le mercredi et le jeudi au 02 31 15 81 99, de 9h15 à 12h et de 14h à 16h.